



**communautés  
européennes**

---

**NOTE D'INFORMATION**

**BUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40**

**LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292.41**

*Division « information syndicale et ouvrière »*

1964 - n°

**4**

## SOMMAIRE

Page

### I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

Déclaration de M. Levi Sandri à l'occasion de la fête du 1er mai . . . . .	1
La IIIe Conférence européenne des syndicats chrétiens :	
- L'allocution de M. Cool . . . . .	3
- Les interventions des représentants des Exécutifs euro- péens : MM. Reynaud, Levi Sandri et von Geldern . . . . .	3
- Le discours de M. Pflimlin. . . . .	6
- Présentation et discussion des rapports . . . . .	6
1. Rapport d'activité (J. Kulakowski) . . . . .	7
2. "Pour une véritable démocratie européenne" (G. Espéret)	7
3. "Une politique sociale à la dimension de l'Europe" (F. Dohmen). . . . .	8
4. "Intégration européenne et place de l'Europe dans le monde" (E. Schmid) . . . . .	9
- Le discours du ministre Bogaers . . . . .	9
- Les interventions de MM. Schaus et Vanistendael . . . . .	10
- Résolution sur la rapport : "Pour une véritable démocratie européenne" . . . . .	12
- Ce qu'a dit la presse . . . . .	17
Politique économique à moyen terme et politique conjonctu- relle coordonnée examinées par les syndicats libres des Six	18
Le 1er mai et l'Europe. . . . .	19

### II. CONGRES SYNDICAUX

Le 21e Congrès du L.A.V. (Luxembourg) . . . . .	20
Le 19e Congrès de la Centrale chrétienne de l'Alimentation de Belgique . . . . .	20

### III. PRISES DE POSITIONS DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

Cinéma et télévision dans le Marché commun : une résolution de l'Union européenne des techniciens du film et de la télé- vision (C.I.S.L.) . . . . .	22
--	----

### IV. REVUE DE LA PRESSE . . . . . 24

### V. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION. . . . . . 30

## I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### DECLARATION DE M. LEVI SANDRI A L'OCCASION DE LA FETE DU 1er MAI

A l'occasion de la fête du 1er mai, M. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E. et président du groupe "Affaires sociales", a fait la déclaration suivante :

"Je crois que cette année, la fête du Travail prend pour les travailleurs européens une signification et une valeur particulières. En effet, c'est le 1er mai 1964 qu'entre en vigueur le nouveau règlement sur la libre circulation de la main-d'oeuvre, approuvé en février dernier par le Conseil de ministres de la C.E.E. L'aspect le plus significatif de cette mesure réside dans le fait que, désormais, tous les travailleurs de la Communauté vont se trouver sur un pied d'égalité complète en ce qui concerne l'admission à un emploi et que toute préférence nationale sera abolie. D'autre part, tous les travailleurs de la Communauté se voient reconnaître une préférence vis-à-vis des travailleurs des pays tiers, ainsi que le droit d'être élus dans les commissions internes, après un séjour de trois ans dans l'entreprise. Ainsi s'ébauche une première forme, rudimentaire, disons même embryonnaire, de citoyenneté européenne; le 1er mai 1964 marquera donc le transfert sur le plan européen des droits acquis par les travailleurs durant tout un siècle de lutte du mouvement ouvrier".

"Il s'agit là d'une étape décisive à l'intérieur du processus d'intégration, dont la réalisation dépendra non seulement des progrès qui pourront être accomplis dans le domaine économique, mais aussi et surtout de ceux qui seront réalisés dans le secteur social. A cette fin, seule une démocratisation effective des institutions communautaires pourra permettre aux instances sociales d'acquiescer sur le plan européen le niveau d'importance qui ne leur est plus contesté sur le plan national. Si le Parlement européen se voit reconnaître les pouvoirs et le rôle qui lui reviennent, le soutien de l'opinion publique et des travailleurs peut offrir une base puissante à l'action communautaire sur le plan social. C'est pour moi une raison de plus de me réjouir tout particulièrement de la perspective européenne qui, à l'initiative de certaines confédérations syndicales, marquera la célébration du 1er mai. Je forme le vœu que le mouvement syndical libre, représentant légitime de la classe laborieuse, puisse renforcer toujours davantage ses structures européennes pour apporter sa contribution irremplaçable à la construction de l'Europe unie".

LA TROISIEME CONFERENCE EUROPEENNE  
DES SYNDICATS CHRETIENS

M. A. Cool, président de l'Organisation européenne de la C.I.S.C. (Confédération internationale des syndicats chrétiens) a ouvert le 15 avril à Strasbourg, à la Maison de l'Europe, la troisième Conférence européenne des syndicats chrétiens (1).

Plusieurs personnalités ont assisté à la séance d'ouverture et aux travaux de la Conférence qui se sont déroulés les 16 et 17 avril. Les Exécutifs européens étaient représentés par MM. R. Reynaud, membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., L. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E., E.R. von Geldern, directeur général à l'Euratom. Egalement présents: MM. J. Monnet et A. Poher, président du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen. En outre, les personnalités suivantes ont pris la parole pour saluer l'assemblée: MM. L. Schaus, membre de la Commission de la C.E.E., P. Smithers, secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Harris, secrétaire général adjoint de l'O.C.D.E., Th. Grinevald, du B.I.T., J. Genton, secrétaire général du Comité économique et social de la C.E.E., et de l'Euratom ainsi que MM. Bouladoux et Vanistendael, respectivement président et secrétaire général de la C.I.S.C., Levard, président de la C.F.T.C. (France) et T. Braun de la même organisation.

M. Pflimlin, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et M. Bogaers, ministre néerlandais du logement et de la construction, ont prononcé des discours à la Conférence.

---

(1) A l'Organisation européenne de la C.I.S.C. sont affiliées les confédérations syndicales suivantes des six pays des Communautés européennes: C.S.C. (Confédération des syndicats chrétiens, Belgique)  
C.F.T.C. (Confédération française des travailleurs chrétiens, France)  
C.G.B. (Christliche Gewerkschaftsbewegung, Allemagne)  
C.N.V. (Christelijk nationaal vakverbond, Pays-Bas)  
N.K.V. (Nederlandse Katholieke vakverbond, Pays-Bas)  
L.C.G. (Luxemburger Christliche Gewerkschaft, Luxembourg)  
La "Commissione sindacale cristiana" (Italie) jouit du statut d'observateur. L'O.E. - C.I.S.C. groupe aussi d'autres centrales européennes, à savoir: O.G.B. (Autriche); C.N.G. et S.V.E.A. (Suisse); C.M.T.U. (Malte). Ces organisations ont seulement voix consultative quand l'O.E. s'occupe des problèmes de l'Europe des Six.

Dans le Comité et dans le Bureau exécutif de l'O.E. - C.I.S.C., sont également représentées, outre les confédérations mentionnées, les internationales professionnelles.

## L'allocution de M. Cool

Le président de l'O.E. de la C.I.S.C., en ouvrant la séance, a dit que parmi les principaux événements communautaires des deux dernières années, il convenait d'en dégager surtout trois : la fusion des Exécutifs européens; la réalisation d'une Europe politique; l'élargissement de la Communauté.

"Nous nous sommes prononcés - a ajouté M. Cool - après mûre réflexion, en faveur de la fusion qui nous paraît une mesure de rationalisation, d'efficacité et de préparation d'une fusion des Communautés. Nous demandons un Exécutif de 14 membres là où certains ont proposé un exécutif de 9. Nous acceptons que ceux qui proposent 9 membres ont des arguments qui ne sont pas sans valeur, mais qui nous paraissent théoriques, même irréalisables. C'est pour cela que notre organisation s'est prononcée pour un Exécutif de 14 membres, cela pour assurer tous les équilibres et notamment la représentation des travailleurs en général et des travailleurs chrétiens en particulier".

"La réalisation d'une Europe politique - a poursuivi M. Cool - est le but des Communautés".

Après avoir regretté l'interruption des négociations avec la Grande-Bretagne, M. Cool a affirmé : "une perspective d'un autre genre s'est ouverte avec le Trade expansion act. Nous avons pris à cet égard une position vigilante, mais ouverte (1). Dans le "Kennedy round" qui s'ouvre le 4 mai à Genève, il faudra négocier avec le souci des intérêts de l'Europe, mais aussi avec le sens de nos responsabilités mondiales. Nous sommes pour le "partnership" atlantique, mais nous ne voulons pas fermer les portes vers l'Est".

## Les interventions des représentants des Exécutifs européens

M. R. Reynaud, membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., prenant à son tour la parole, a souligné que "l'Europe sera politique ou elle ne sera pas".

"Une volonté politique - a-t-il dit - est nécessaire pour respecter les échéances économiques et juridiques, pour franchir les obstacles de toutes natures qui se dressent devant nous, pour dominer, conduire, ordonner les réalisations déjà existantes. Mais pour que cette volonté se concrétise avec un sérieux suffisant, pour établir les fondations d'une construction permanente, les improvisations ne suffisent pas; il faut que les dimensions politiques de l'Europe s'incarnent dans les institutions".

---

(1) Voir "note d'information" n° 2/1963, pages 4 et 5.

"Dans cette action sur les institutions anciennes, plus récentes ou à créer, le syndicalisme - selon M. Reynaud - a une double tâche qui porte la marque de ses traditions les plus profondes :

- d'une part, sauvegarder l'acquis, de façon à ce que union, fusion ou création nouvelles ne risquent pas d'édulcorer les qualités des composantes mais, au contraire, favorisent l'épanouissement de chacune d'elles.
- d'autre part, toutes les occasions de renouvellement doivent introduire des éléments de synthèse.

"Nous l'expérimentons - a continué l'orateur - par exemple à la C.E.C.A. avec votre appui, lorsque nous nous efforçons de coordonner les interventions financières en faveur de la réadaptation des travailleurs, de la reconversion des industries et du logement des familles ouvrières. Prises séparément, ces actions peuvent être considérées comme de simples mesures de protection, d'assistance économique et sociale. Harmonisées et en liaison avec une éventuelle et nécessaire politique charbonnière, elles peuvent s'inscrire dans le cadre d'une politique communautaire".

A propos du caractère démocratique de la construction européenne - idée à laquelle le mouvement syndical et "unanimentement attaché " M. Reynaud s'est ainsi exprimé : "Dans ce domaine, le syndicalisme moderne peut et doit jouer un rôle essentiel. Celui-là même qu'il joue sur le plan des différentes nations, de façon à permettre, aussi bien sur le plan européen que sur le plan national, un équilibre dynamique des forces et des pouvoirs. Ce rôle - et c'est dans la nature même d'un équilibre en mouvement - il doit le jouer sans discontinuité, et vous avez bien senti à quel point il y aurait là un problème délicat et difficile à résoudre dans la pratique. Si ce rôle n'était pas assumé d'une façon satisfaisante, toute marche en avant serait compromise. Non seulement seraient mis en péril les intérêts des travailleurs que vous représentez, mais encore serait gravement handicapée la progression des intérêts communs à l'ensemble des catégories sociales et des divers peuples".

M. L. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E., a rappelé, dans son intervention que "trop souvent on attribue trop peu d'importance au rôle considérable que peuvent jouer dans ce contexte les partenaires sociaux et notamment les organisations des travailleurs. L'Europe ne doit pas seulement consister en rencontres entre chefs de gouvernements ou entre ministres, ou en une Europe de technocrates ou de conseils d'administration, mais elle doit être une véritable Communauté humaine. Si l'on veut que l'intégration européenne réussisse, il est indispensable de s'assurer la collaboration intégrale de toute la société et notamment de la grande masse des travailleurs qui, représentés par les organisations syndicales, doivent pouvoir collaborer effectivement au développement européen".

M. Levi Sandri a examiné par la suite le développement de la politique sociale dans la Communauté et il a reconnu que jusqu'ici l'activité s'est concentrée surtout sur l'application stricte de certaines dispositions du Traité, qui imposaient et permettaient un comportement précis; dans ce domaine, des progrès substantiels ont été réalisés. Par contre, dans les secteurs où le Traité lui-même laissait plus de place à l'initiative des institutions communautaires, cette initiative a, en revanche, été réduite à des limites relativement modestes.

"Une situation de ce genre - a-t-il observé - n'est pas particulière au secteur social. Dans d'autres domaines, pour lesquels le Traité n'a pas fixé d'échéances précises, nous nous trouvons en face de situations analogues et cela pour le simple motif que l'esprit européen en 1964 n'est pas celui de 1951 ou de 1957. Mais il est certain que, dans le domaine social, une semblable situation, si elle devait se prolonger, ne pourrait qu'être inquiétante. Nous devons éviter que n'apparaisse et que ne se consolide dans le secteur social un retard préjudiciable pour tout le processus d'intégration".

En traitant enfin le problème du rôle du mouvement syndical dans le processus de l'unification européenne, M. Levi Sandri a dit que si on veut que l'Europe surgisse comme une entité supranationale les syndicats devront se tourner vers des formes plus solides d'organisation communautaire en créant de véritables confédérations européennes.

M. E.R. von Geldern, directeur général à l'Euratom, a salué l'Assemblée au nom de cette institution. Il a souligné que "l'énergie nucléaire apporte, au-delà du progrès technique dont elle est un des facteurs de pointe, des ressources nouvelles et vastes pour la couverture des besoins énergétiques croissants. En cela, elle interviendra de plus en plus comme l'un des facteurs déterminants du niveau de vie des populations".

M. von Geldern a ensuite rappelé que l'Euratom veut accentuer et étendre encore les relations qu'elle entretient avec les organisations syndicales et que la "table ronde" qui aura lieu prochainement, près du Centre de recherches d'Ispra, donnera l'occasion d'un dialogue, entre les plus hauts dirigeants syndicaux et les responsables d'Euratom, axé sur les incidences économiques et sociales de cette branche particulière du progrès technique qui est représentée par l'énergie nucléaire.

"Cette coopération naturelle - a conclu M. von Geldern - entre vos organisations et les Communautés européennes trouve ses racines dans la convergence des objectifs que nous nous sommes assignés. Objectifs sociaux objectifs économiques, certes, mais aussi finalité politique que vous avez vous-même hautement proclamée et favorisée, avant même que ne soient créées les institutions qui existent aujourd'hui".

## Le discours de M. Pflimlin

A la séance inaugurale, M. Pflimlin, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, a prononcé un discours déclarant notamment que "les fondateurs de la Communauté économique européenne ne s'étaient pas assigné comme seul but le développement du commerce. Leur entreprise, ils n'ont jamais cessé de l'affirmer, était essentiellement politique. Il s'agissait de créer entre les six pays des liens indestructibles, afin de rendre impossible la rechute dans le nationalisme. Il s'agissait de favoriser, par une politique commune qui s'étendrait progressivement à tous les domaines, l'élévation du niveau de vie et le progrès social. Ce qu'ils ont voulu fonder, ce n'était pas l'Europe des affaires, ni l'Europe des Etats, mais l'Europe des peuples. Nous sommes encore loin du compte, a continué l'orateur. Certes, des progrès ont été enregistrés ces temps derniers : l'accord de principe sur la fusion des Exécutifs, la définition d'une politique agricole commune, la résolution de lutter ensemble contre l'inflation. Mais au fur et à mesure que les problèmes abordés deviennent plus difficiles, la nécessité apparaît de plus en plus clairement d'évoluer aussi rapidement que possible vers l'instauration d'une véritable Communauté politique".

M. Pflimlin a ensuite estimé qu'"il est souhaitable que cette Communauté ne reste pas limitée au groupe des Six (...). Il n'est évidemment pas possible, à l'heure actuelle, de reprendre la tentative d'élargissement de la Communauté qui fut interrompue en janvier 1963. Nul ne sait d'ailleurs quelle sera, à cet égard, la position du Gouvernement britannique qui sera constitué après les prochaines élections. Mais l'unité de l'Europe serait dangereusement compromise et la cohésion des Six serait elle-même mise en cause si le refus d'envisager l'adhésion à la Communauté de la Grande-Bretagne et des autres pays désireux d'y entrer prenait le caractère d'un ostracisme définitif".

"Il apparaît de plus en plus clairement - a conclu M. Pflimlin - que l'avenir de la Communauté est commandé par le problème de ses relations avec le monde extérieur, particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Le Kennedy Round sera une épreuve décisive. Si les Six ne réussissent pas à maintenir dans cette négociation une attitude commune, une fissure s'ouvrirait qui risquerait de s'élargir. Le problème ne se limite d'ailleurs pas au domaine économique. La cohésion des Six demeurera fragile tant que subsisteront les divergences de vues qui se manifestent dans le domaine de la défense, qui est le plus important de tous, car il met en cause la survie des peuples. Le moment approche où il faudra prendre à bras-le-corps l'ensemble de ces problèmes pour éviter la dissociation du monde libre".

## Présentation et discussion des rapports

Quatre rapports ont été présentés et discutés à la conférence.



1. "Rapport d'activité", présenté par M. J. Kulakowski, secrétaire général de l'Organisation européenne de la C.I.S.C.

En traitant des activités des syndicats chrétiens auprès de la C.E.E., M. Kulakowski a dit "Dans notre participation au développement de la politique sociale, nous nous heurtons, de plus en plus fréquemment, à la tendance des gouvernements de vouloir être les seuls maîtres du jeu et d'en exclure les partenaires sociaux au niveau communautaire. Cette tendance doit être considérée comme très dangereuse pour l'établissement d'une politique sociale européenne et pour l'établissement de notre propre politique sociale européenne. Il en résulte l'importance capitale du rapport que présentera demain notre ami Dohmen. Il en résulte aussi, pour les confédérations, une grande responsabilité de poser ce problème, avec toute l'énergie nécessaire, à leurs gouvernements respectifs".

"Dans le domaine économique - a-t-il poursuivi - nous sommes très peu consultés, malgré l'attitude très positive de certains membres de la Commission. Si on place cette constatation dans le contexte, plutôt libéral du Traité et face aux moyens d'influence considérable dont dispose le monde patronal, nous devons nous poser très sérieusement le problème de l'influence syndicale et d'une contestation de certaines orientations de la Communauté, auxquelles nous ne pouvons pas participer d'une façon déterminante".

M. Kulakowski a ensuite rappelé que le rapport d'activité suggère à cet égard "l'idée d'une table ronde, au plus haut niveau, entre les Bureaux exécutifs syndicaux européens (C.I.S.C. et C.I.S.L.) sous la présidence du Prof. Hallstein et avec la participation de tous les membres de la Commission de la C.E.E."

En ce qui concerne la C.E.C.A., le secrétaire général de l'O.E. - C.I.S.C. a souligné que le "style nouveau, inauguré depuis peu par la Haute Autorité, ses initiatives dans le domaine de l'énergie, de l'acier et des mines de fer, mettent en relief, à la veille de la fusion des Exécutifs, la valeur de l'expérience communautaire que présente, depuis dix ans, le pool charbon-acier".

Enfin, à propos des rapports entre les syndicats et l'Euratom, "la table ronde, qui sera organisée par l'Euratom en mai, présente - d'après M. Kulakowski - un réel intérêt et il serait très important que les principaux dirigeants de l'organisation puissent y participer personnellement".

2. "Pour une véritable démocratie européenne" - rapporteur : G. Esperet, Vice-président de la C.F.T.C. (France)

Ce rapport examinait successivement les fondements de la démocratie politique, économique, sociale et culturelle. En ce qui concerne la démocratie économique, le rapporteur signalait que le pouvoir économique doit être partagé entre les employeurs, le mouvement syndical et l'Etat.

Il apparaît d'une analyse des partis politiques et des différentes tendances au sein du mouvement syndical que les forces pro-européennes sont majoritaires. On peut cependant se demander si le manque d'optimisme qui se manifeste à l'égard de l'intégration européenne ne provient pas du fait que les manifestations d'adhésion européenne se limitent trop exclusivement à un simple consentement et n'émanent pas d'une volonté bien déterminée.

Selon le rapporteur, un examen du pouvoir communautaire au sein de la C.E.E. démontrerait combien il est difficile de définir les relations entre les deux organes communautaires - le Conseil de ministres et la Commission de la C.E.E. - institués en vertu du traité de Rome. G. Esperet a conclu avec quelque hésitation qu'en réalité le Gouvernement de la Communauté est exercé par le Conseil; "avec ce correctif que la Commission est associée à ce gouvernement avec un poids équivalent = celui d'une septième puissance. Le Conseil groupe véritablement les Six, plus la puissance publique européenne. Cette place, la Commission l'a conquise autant par sa compétence et sa technicité que par les droits découlant du Traité".

A la question de savoir si les institutions européennes peuvent être considérées comme démocratiques, le rapporteur a répondu - après avoir effectué une analyse de la politique européenne des ententes et de la position prédominante des entreprises - que pour orienter l'édification de l'Europe dans le sens d'une démocratie économique, il est nécessaire de créer une série d'instruments et d'organes, au sein desquels le mouvement syndical soit représenté. Pour pouvoir remplacer la fédération des Etats européens par une fédération des peuples européens, la structure économique européenne devrait être démocratisée. Cette démocratisation devrait comporter notamment l'élaboration d'un plan économique européen et la mise sur pied d'un Bureau européen de programmation et devrait aller de pair avec la création d'un pouvoir politique européen et une adaptation de la structure du mouvement syndical".

3. "Une politique sociale à la dimension de l'Europe", rapporteur :  
F. Dohmen, président de la Fédération internationale des mineurs chrétiens

Malgré le progrès économique, on peut encore constater l'existence en Europe d'anomalies sur le plan social : il serait donc illusoire de penser que l'économie du marché en Europe ait été dépouillée de toutes ses contradictions.

Au contraire, l'expérience a montré que les activités européennes actuelles dans le domaine de la politique sociale sont restées limitées, mais elles devront néanmoins servir de base à une action future.

"Les fusions amorcées sur le plan communautaire - a dit F. Dohmen - rendent inéluctables des modifications et aménagements des traités. Sur la base des expériences, il importe aussi de procéder en même temps à un

complément des dispositions, pour supprimer toutes les lacunes et imperfections relevées. Cela doit être le cas surtout en matière de politique sociales, et les travailleurs devraient faire dépendre leur participation future, de l'introduction des dispositions et de la création des moyens d'action, ayant fait défaut jusqu'à présent".

"Parallèlement à cette action, devra être revu le fonctionnement de la Banque européenne d'investissement, dont les résultats ne sont pas ceux escomptés; il en est de même du Fonds social européen, pour lequel l'extension de compétence, l'amélioration de fonctionnement et une augmentation substantielle des dotations s'imposent".

En tenant compte d'une part des conséquences sociales de l'intégration économique et d'autre part des objectifs sociaux généraux, tels qu'ils figurent dans les traités, F. Dohmen a considéré comme essentielle une programmation sociale dans l'Europe des Six. Il a également estimé que le mouvement syndical doit adapter ses moyens et son action au développement européen et international.

4. "Intégration européenne et place de l'Europe dans le monde", rapporteur : E. Schmid, secrétaire de l'Association suisse des syndicats évangéliques

La première partie de ce rapport était consacrée à une analyse du développement interne de l'Europe.

Dans la deuxième partie, le rapporteur a traité des relations qui devraient exister entre l'Europe et l'Amérique du Nord, le monde communiste et les pays en voie de développement.

D'après E. Schmid, la réalisation dans l'avenir d'un partnership atlantique sur une base d'égalité suppose, du côté européen, "une unification politique, militaire et économique". Pour donner une solution au problème Est-Ouest, le monde communiste devrait être confronté : à une force militaire européenne puissante, à un bien-être européen élevé des larges couches de la population et à une Europe moralement et culturellement forte. En ce qui concerne les pays en voie de développement, l'Europe devrait apporter sa contribution dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle et également y introduire un système commercial adéquat répondant aux trois critères suivants : l'octroi de moyens financiers suffisants, la mise à la disposition d'experts et de techniciens et la propagation des idées de fédéralisme comme antidote à celles du nationalisme.

Le discours du ministre Bogaers

Le matin du 16 avril, M. Bogaers, ministre néerlandais du logement et de la construction, dans un discours prononcé devant l'Assemblée, a d'abord

dressé un bilan de la construction européenne. Ensuite il a dit que "l'union économique accuse un trop grand retard sur l'union douanière. Ce retard ne peut être rattrapé que si les gouvernements, mais aussi les partis politiques, les fractions parlementaires et les organisations sociales, parmi lesquelles particulièrement le mouvement syndical, sont disposés à retirer les conséquences pratiques des leçons du passé". "Il faut avant tout - a-t-il poursuivi - une volonté politique pour faire l'Europe. Cela signifie pratiquement que dans les instances de direction nationale l'attention se porte trop peu ou trop tardivement sur les problèmes européens et que le travail européen repose sur les épaules d'un nombre trop restreint de personnes déjà surchargées par d'autres responsabilités. Il ne faut pas seulement aboutir à une fusion des Exécutifs et des Communautés, à une élection directe du Parlement européen, à de plus grandes compétences aux Exécutifs fusionnés, au Parlement européen, au Comité économique et social, mais il faut également et même avant tout donner plus d'envergure aux forces agissantes dans le domaine politique et social".

En ce qui concerne la volonté politique, il s'agit - selon M. Bogaers - de faire en sorte que le siège européen devienne un siège "animé". C'est-à-dire le point de rencontre de tous ceux qui sont étroitement intéressés à la concrétisation de la politique européenne.

"A côté du renforcement interne - a conclu M. Bogaers - il s'agit également de donner à l'Europe dans cette époque des continents, une place dans le monde, que nous aimons à revendiquer en raison de ses traditions, de sa culture et de sa civilisation. Nous ne pouvons plus nous payer le luxe de nous demander si la coordination interne des Communautés doit prévaloir sur le développement géographique de celle-ci ou sur le renforcement du partnership atlantique. Etant donné l'allure accélérée du développement du monde, nous devons réaliser ces trois objectifs en même temps et au maximum".

#### Les interventions de MM. Schaus et Vanistendael

M. L. Schaus, membre de la Commission de la C.E.E., est intervenu au cours des travaux de la conférence.

Après avoir insisté sur le rôle important joué par les organisations syndicales dans l'édification d'une Europe unie et après avoir adressé ses félicitations aux organisateurs du congrès, M. L. Schaus s'est attaché à exposer ses vues sur certains problèmes institutionnels.

L'orateur a particulièrement relevé la nécessité d'une démocratisation des institutions communautaires, notamment par l'attribution de pouvoirs étendus à un Parlement européen élu au suffrage universel. Dans ce contexte se pose également la question de la collaboration des organisations syndicales avec les institutions de la Communauté.

Il a relevé les avantages que comportera, pour le fonctionnement de toutes les institutions communautaires, la fusion des trois Exécutifs, à condition que cette fusion ne serve pas de prétexte à un affaiblissement des trois Communautés.

M. L. Schaus a insisté avec force sur la nécessité d'un renforcement intérieur de la C.E.E. en vue de rendre possible une ouverture plus large de notre Communauté sur le monde.

Enfin, M. L. Schaus a réaffirmé aux représentants de la C.I.S.C. la ferme volonté de la Commission de la C.E.E. de coopérer avec les organisations syndicales de nos six pays.

M. Vanistendael, secrétaire général de la C.I.S.C., a particulièrement souligné le recul qu'il faut enregistrer, dans l'importance de la représentation organique des travailleurs au sein des institutions européennes, surtout si on compare cette représentation avec celle qu'ont obtenue les travailleurs et leurs organisations au sein de l'O.I.T.

L'orateur s'est livré à une série de réflexions constituant une auto-critique de l'attitude syndicale vis-à-vis de la construction européenne.

M. Vanistendael a fait notamment le parallèle entre, d'une part, les revendications des organisations syndicales qui réclament, pour cette construction, des institutions et des méthodes beaucoup plus supranationales ainsi que l'abandon par les pays intéressés d'une partie de leur souveraineté et, d'autre part, le fait qu'à l'intérieur des organisations syndicales européennes, celles-ci ne semblent pas disposées à céder au profit, par exemple, de l'organisation européenne de la C.I.S.C. une quelconque parcelle de leur autorité et de leur autonomie nationales.

Il s'est attaché ensuite à faire ressortir l'insuffisance notoire des moyens en personnes, en immeubles, et en finances, mis à la disposition des organismes syndicaux internationaux et en rappelant par quelques chiffres ce dont disposait l'ensemble des syndicats composant l'Organisation européenne de la C.I.S.C., il a souligné la grande disproportion qui existe entre le plan national et le plan européen.

Le secrétaire général de la C.I.S.C. a également souligné les grands problèmes que pose aux pays de la Communauté la présence d'un nombre de plus en plus important de travailleurs étrangers. Il considère que jusqu'à présent les syndicats n'ont pas joué le rôle qui leur était dévolu pour apporter une solution à ces problèmes.

Enfin, considérant d'une manière générale l'attitude des organisations syndicales vis-à-vis des grandes questions internationales, il s'est demandé si les grands élans sont encore possibles sans la pression de la misère.

## Résolution sur le rapport : "Pour une véritable démocratie européenne"

La troisième conférence européenne des syndicats chrétiens, réunie à Strasbourg, les 15, 16 et 17 avril 1964, après avoir examiné le rapport intitulé "Pour une véritable démocratie européenne", présenté par G. Esperet, a adopté la résolution suivante :

"La conférence se basant sur les hautes valeurs sur lesquelles repose l'action du Mouvement syndical chrétien international en vertu de son programme de principe.

### "RAPPELLE QUE :

- Le pouvoir démocratique doit, en respectant les libertés fondamentales, s'appuyer sur la représentation des peuples; qu'en conséquence, ce principe doit s'appliquer à la construction européenne actuellement en cours;
- Le capitalisme moderne, dans la mesure où il exerce une influence considérable, sur l'ensemble de la vie économique et politique, nationale et internationale, n'est pas à même de garantir et de promouvoir une communauté d'hommes libres et responsables;
- Le mouvement syndical doit participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la démocratie économique européenne;
- L'institution d'une Europe unie ne saurait constituer un but pour le syndicalisme si elle n'aboutissait pas au développement économique et social des peuples intéressés et si elle n'était une contribution à la recherche d'un équilibre mondial qui soit une condition de paix.

### "SE PRONONCE :

- Pour une Europe démocratique où les travailleurs aient toute leur place et refuse une Europe dominée par les intérêts du capital.

### "CONSIDERANT QUE :

- Les peuples d'Europe ont un idéal commun;
- Une démocratie moderne comprend trois dimensions principales : politique, économique et sociale et que, ni les structures politiques, économiques et sociales de l'Europe actuelle, ni l'évolution en cours ne sont conformes aux convictions démocratiques des travailleurs européens.

"CONSIDERANT QUE :

- Dans le domaine politique : les peuples et par conséquent les travailleurs sont loin d'avoir encore la représentation à laquelle ils ont droit au niveau des organismes européens actuels;
- De plus, les transferts de compétence des Etats nationaux aux Institutions communautaires risquent, dans le système actuel, de mettre en cause la démocratie, notamment en restreignant les possibilités d'intervention des travailleurs;
- En l'absence de pouvoirs compensateurs valablement représentés à l'échelon européen, l'élaboration d'une politique communautaire tend à devenir la seule affaire des gouvernements nationaux et d'une administration européenne.
- Dans le domaine économique : l'évolution en cours, tend plus vers la libération des échanges que vers l'élaboration de politiques communautaires, dont certaines sont prévues par les traités européens, et dont la mise en oeuvre, aussi large que possible, est essentielle pour les travailleurs. Déploire à ce sujet le retard apporté à la politique commune des transports. Cependant, les travailleurs doivent conserver l'exercice de leur pouvoir de contestation et de contrôle des décisions;
- Cette politique, trop caractérisée par une survivance du libéralisme, a pour effet d'entraîner un déséquilibre entre les besoins réels et la production ainsi qu'à accentuer les disparités entre régions et catégories de salariés;
- Ainsi les pouvoirs d'un capitalisme moderne, dans le cadre européen, tendent à s'accroître dans la mesure où les décisions majeures en matière économique, dépendent des entreprises, de leurs ententes, de leurs groupements, et en particulier de la puissance de fait des groupes industriels et financiers internationaux, échappant pratiquement au contrôle des institutions européennes actuelles et du Mouvement syndical;
- Que cette situation rend improbable le bon fonctionnement des institutions et l'acceptation des disciplines qui sont indispensables à la gestion, nécessairement consciente, d'une économie moderne.
- Dans le domaine social : la politique de la Communauté devrait tendre à une juste répartition des revenus;
- L'accroissement des revenus nationaux devrait permettre aux populations de disposer d'une plus grande quantité de biens de consommation compte tenu des besoins collectifs les plus importants et notamment de développer les équipements sociaux tels que, la santé, les loisirs, l'enseignement, la culture.

"REGRETTE :

- Que la construction de l'Europe actuellement en cours s'écarte de l'application des principes démocratiques pour s'orienter vers un système technocratique avec toutes ses conséquences, sans pouvoir politique communautaire réel.

"CONSTATE :

- Qu'une telle situation ne saurait se perpétuer sans violer les objectifs économiques et sociaux de la Communauté et limiter la mise en oeuvre de la démocratie. Elle pourrait également susciter à la longue une remise en cause par les travailleurs de l'idéal européen.

"ESTIME QUE :

- En vue de donner à l'Europe son assise la plus large possible, le Conseil de l'Europe doit jouer un rôle actif dans le nécessaire dialogue entre l'Europe communautaire et "l'Europe de la coopération";
- Au sein de l'O.C.D.E. les syndicats doivent améliorer leur représentation institutionnelle et démocratique;
- Une fusion des Exécutifs des trois Communautés, ne portant pas atteinte au niveau d'intégration européenne réalisé jusqu'ici, l'élection du Parlement au suffrage universel et l'extension des fonctions du Parlement devraient être de nature à démocratiser les institutions communautaires. Face à la fusion des Exécutifs et des traités l'organisation européenne doit veiller à ce que tout se passe démocratiquement et dans le sens du progrès social. Dans ce but, l'organisation européenne constituera un groupe de travail qui étudiera les conditions selon lesquelles devraient s'opérer ces fusions et en suivra activement l'évolution.
- Dans le domaine économique, les Communautés doivent veiller à ce que les règles concernant les ententes et concentrations à position dominante soient strictement appliquées et à ce que la Commission de la C.E.E., deux ans après la mise en vigueur du Règlement d'application des articles 85 et 86 du traité de la C.E.E., commence à s'attaquer sérieusement à ce problème;
- Une telle réglementation ne saurait cependant, à elle seule, modifier fondamentalement la nature du pouvoir économique exercé par les grands groupes industriels et financiers;
- En effet, la réalisation de la démocratie économique postule la mise en place d'une programmation économique européenne, associant réellement les



travailleurs à son élaboration et disposant de moyens d'intervention efficaces, orientés vers la réalisation d'objectifs définis;

- En fin de compte, la modification radicale du rapport des forces en faveur des travailleurs est une condition très importante d'une organisation de l'économie européenne au service des peuples.

"RAPPELLE :

- A cet égard, les prises de position antérieures de l'Organisation européenne de la C.I.S.C. et notamment celles adoptées à Rome, à sa 2ème conférence.

"EXIGE EN CONSEQUENCE :

- Qu'en matière de politique économique et sociale toute nouvelle initiative communautaire ne soit prise qu'avec l'approbation réelle et le contrôle démocratique du Parlement européen;
- L'élaboration d'un plan européen de cinq ans tant au niveau global qu'au niveau des secteurs;
- La création d'un bureau européen de programmation assisté d'une commission de planification comprenant des représentants des employeurs, des travailleurs et de l'administration;
- Dans l'immédiat, l'association d'une commission tripartite aux travaux du comité de politique à moyen terme, prévu dans le cadre de la C.E.E.;
- La création d'un fonds d'aménagement européen du territoire, géré par un bureau et un conseil d'administration tripartite.

"AFFIRME :

- Que la démocratie économique ne peut se concevoir sans la reconnaissance du pouvoir réel des travailleurs au sein de l'entreprise.

"RECOMMANDE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'ORGANISATION EUROPEENNE DE LA C.I.S.C. :

- De renforcer l'action syndicale au plan européen en particulier en intégrant davantage l'action revendicative dans les entreprises, dans une stratégie élaborée au niveau des branches industrielles et des trusts et cartels internationaux;

- De coordonner leur action en vue de renforcer une stratégie commune des organisations syndicales libres, dans toute la mesure où elles sont attachées à la mise en place d'une véritable démocratie européenne, comportant notamment la liberté syndicale".

Avis : Les conclusions, adoptées par la Conférence, sur le rapport "Une politique sociale à la dimension de l'Europe", seront publiées dans le prochain numéro de la "Note d'information".

Ce qu'a dit la presse...

La presse syndicale a consacré plusieurs articles à la Conférence de la C.I.S.C. de Strasbourg. Nous signalons notamment :

"LA 3ème CONFERENCE DE L'ORGANISATION EUROPEENNE DE LA C.I.S.C." -  
"Au Travail !" (C.S.C.-Belgique), n° 17 du 25.4.64, pages 1 et 5

"DE CHRISTELIJKE VAKBEWEGING EN DE EUROPESE VRAAGSTUKKEN" (Le mouvement syndical chrétien et les problèmes européens" - "De Volksmacht" (Christelijke Arbeidersbeweging, Belgique), n° 17 du 25.4.64, page 14

"CONFERENCE EUROPEENNE C.I.S.C. : LA VOLONTE D'UNE STRATEGIE SYNDICALE COMMUNE" - "Syndicalisme" (C.F.T.C.-France), n° 979 du 25.4.64, page 6

"UNE EUROPE SANS LES TRAVAILLEURS NE PEUT ETRE QU'UNE CHIMERE" -  
"Syndicalisme" (C.F.T.C.-France), n° 980 du 2.5.64, page 6

"BONDSVOORZITTER BRENGT RAPPORT UIT OVER'SOCIAAL BELEID VAN EUROPESE DIMENSIE" (Le président présente un rapport sur une politique sociale de dimension européenne" - "De Mijnwerker" (N.K.V.-Pays-Bas), n° 4 du 2.4.64, page 4

La presse d'information des six pays s'est également occupée des travaux de la Conférence.

POLITIQUE ECONOMIQUE A MOYEN TERME  
ET POLITIQUE CONJONCTURELLE COORDONNEE  
EXAMINEES PAR LES SYNDICATS LIBRES DES SIX

Le Comité exécutif des syndicats libres des pays de la C.E.E. s'est réuni à Bruxelles, le 21 avril, sous la présidence de L. Rosenberg, président du D.G.B.

Un communiqué, publié par le secrétariat européen de la C.I.S.L., a précisé les problèmes examinés au cours de la réunion et les prises de position qui ont été adoptées.

Politique économique à moyen terme

"Le Comité exécutif a examiné en détail la décision du Conseil des ministres de la C.E.E. de créer le Comité de politique économique à moyen terme. Il a pris acte du fait que ce Comité sera chargé de proposer la procédure de consultation des organisations économiques et sociales de la Communauté. A ce sujet, le Comité exécutif rappelle sa proposition d'assurer la participation des employeurs et des travailleurs dans le cadre d'un comité paritaire, et charge le Secrétariat syndical européen de poursuivre ses efforts dans ce sens".

Politique conjoncturelle coordonnée

"Le Comité exécutif a procédé à un premier échange de vues sur la recommandation du Conseil relative au rétablissement de l'équilibre économique interne et externe de la Communauté. Les mesures proposées lui paraissant, selon les pays, soit unilatérales soit dangereuses, le Comité exécutif a chargé son comité des experts de conjoncture de préparer une prise de position détaillée".

Harmonisation sociale

"Devant les problèmes que soulève la réalisation de l'harmonisation sociale prévue par le traité de la C.E.E., le Comité exécutif dénie à tout gouvernement le droit de contester les tâches traditionnelles des organisations syndicales dans le domaine social. Le Comité exécutif revendique à nouveau la poursuite accélérée des travaux d'harmonisation avec la collaboration à droits égaux des syndicats".

Coordination de l'action syndicale

"Afin de renforcer la coordination de l'action syndicale dans le cadre des pays de la C.E.E., le Comité exécutif précise les conclusions de sa dernière Assemblée générale sous la forme de revendications communes qui auront priorité dans l'action syndicale des six pays. Une commission travaillant

dans le cadre du Secrétariat syndical européen est chargée de la préparation de cette action commune ainsi que de l'information et de la confrontation réciproques permanentes des organisations syndicales nationales".

### LE 1er MAI ET L'EUROPE

A l'occasion de la fête du 1er mai 1964, l'appel du D.G.B. (Allemagne) contient, entre autres, la déclaration suivante :

"En ce 1er mai, nous renouvelons notre foi dans l'unification économique et politique des peuples libres de l'Europe comme partenaires du monde libre. Nous manifestons notre solidarité avec les jeunes peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine en nous engageant à les aider à lutter contre la faim et la misère ainsi que pour la justice et la liberté".

La Confédération "Force ouvrière" (France) a publié de grandes affiches manifestes pour le 1er mai, avec le slogan :

"12 millions de travailleurs construisent l'Europe avec Force ouvrière".

## II. CONGRES SYNDICAUX

### LE 21e CONGRES DU L.A.V. (LUXEMBOURG)

La Fédération générale luxembourgeoise du travail (L.A.V.) a tenu, au Casino syndical, à Luxembourg, les 29 et 30 mars dernier, son 21e congrès ordinaire.

Plus de 200 délégués ont pris part à ces travaux.

A l'issue du Congrès, une résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour ce qui concerne les problèmes de l'intégration européenne, le congrès unanime s'est prononcé pour le texte suivant :

"Le congrès :

- Prend connaissance avec satisfaction de la résolution votée par la VIe Assemblée générale des syndicats libres de la C.I.S.L.;
- Appuie fermement les points de vue et les revendications contenues dans cette résolution;
- Critique en particulier l'ajournement permanent de toute discussion sur l'harmonisation sociale dans le progrès réclamée par les syndicats, qui se base cependant sur les articles 117, 118 et 119 du traité de Rome;
- Voit, dans la création de l'Europe unie, un premier et important moyen pour assurer d'une manière continuelle la paix mondiale, et
- Fait appel à tous ses affiliés et militants pour soutenir énergiquement toutes les initiatives visant à atteindre cet objectif".

### LE 19e CONGRES DE LA CENTRALE CHRETIENNE DE L'ALIMENTATION DE BELGIQUE

Le congrès de travailleurs de la Centrale chrétienne de l'alimentation de Belgique s'est tenu à Blankenberghe, les 11 et 12 avril dernier.

Plus de 600 délégués et déléguées représentaient les travailleurs des nombreux secteurs groupés dans cette centrale.

Les travaux, placés sous la présidence de Emile Machielsens, président de la centrale, ont commencé par l'audition du rapport général d'activité.

Dans le rapport moral, l'auteur a fait une place assez importante au rôle joué par cette centrale sur le plan du Mouvement syndical européen et international.

Ce congrès a également été marqué par un discours prononcé par M. A. Cool, président de la C.S.C.

Abordant, entre autres, les problèmes européens, M. Cool a notamment déclaré : "Encore aujourd'hui, la stratégie du Mouvement syndical se base sur un dialogue avec deux partenaires : les employeurs et l'Etat. Au cours de ce dialogue, les parties se laissent conduire par les analyses du phénomène économique et social de leur pays. Toutefois, cette stratégie s'avérera à la longue insuffisante en elle-même, parce que tant les gouvernements que les employeurs ne seront plus tout à fait libres de prendre leurs décisions sur la base de données purement nationales. L'intégration économique est déjà trop avancée pour que chaque pays puisse suivre une politique vraiment autonome, indépendante des autres partenaires européens. Dans des problèmes aussi importants que les salaires, investissements, emploi et même impôts, la liberté de mouvement des pouvoirs économiques dans l'Etat national est limitée par les exigences d'une politique commune. Ces réductions de la sphère nationale autonome influent naturellement sur les données classiques de l'action du Mouvement syndical. Dans leurs persuasions, les mouvements syndicaux ne devront pas seulement tenir compte des données nationales, mais également des exigences de la Communauté européenne.

"Si les activités du Mouvement syndical - a poursuivi M. Cool - se limitent au plan national et ne sont pas coordonnées au niveau européen, elles risquent d'échouer à l'avenir. La stratégie du Mouvement syndical doit donc être intégrée au niveau européen. Cette harmonie implique une concordance entre les mouvements syndicaux européens, tant en ce qui concerne les objectifs à atteindre que les méthodes à suivre".

III. PRISES DE POSITION  
DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

CINEMA ET TELEVISION DANS LE MARCHÉ COMMUN  
UNE RESOLUTION DE L'UNION EUROPEENNE  
DES TECHNICIENS DU FILM ET DE LA TELEVISION (C.I.S.L.)

Les 7 et 8 mars derniers, s'est réuni à Bruxelles le Comité directeur de l'U.E.T.F.T., secrétariat professionnel international de la C.I.S.L., pour examiner les problèmes de la mise en oeuvre du traité de Rome dans les secteurs "cinéma" et "télévision".

A l'issue des travaux, le Comité a adopté la résolution suivante :

"Le Comité rappelle à nouveau que la mise en oeuvre du traité de Rome a été jusqu'à présent unilatéralement réalisée dans le secteur cinéma, sans qu'il en ait été question dans le secteur télévision, et qu'une telle conception conduit à des distorsions d'autant plus nombreuses et graves que l'interdépendance des deux media ne cesse de s'accroître.

"Le Comité directeur attire également l'attention sur les problèmes d'ordre culturel, économique et social que pose et posera de plus en plus l'arrivée, sur le marché européen, sous des formes nouvelles ou en voie de rapide évolution, de programmes d'images animées produits par des industries de pays tiers jouissant d'une force concurrentielle telle qu'elles parviennent à accroître, dans une proportion alarmante, le temps d'émission occupé par ces programmes.

"En conséquence, l'U.E.T.F.T. préconise l'adoption, tant aux échelons nationaux qu'à l'échelon européen, d'une politique globale du spectacle par images animées sonores.

"L'U.E.T.F.T. demande notamment que les autorités de la C.E.E. prennent en considération, dans le cadre de l'intégration européenne du film, les problèmes concernant directement ou indirectement la télévision, ainsi que le problème de degré de protection qu'il conviendrait d'instaurer vis-à-vis des produits (c'est-à-dire des programmes d'images animées) en provenance de pays tiers".

Une carte d'identité européenne professionnelle de l'U.E.T.F.T.

A la même occasion, le Comité directeur a également adopté un règlement d'attribution de la carte d'identité professionnelle européenne de l'U.E.T.F.T.



Ce règlement compte les points suivants :

1. Dans le but de favoriser la libre circulation des travailleurs du film et de la télévision affiliés à un organisme membre de l'U.E.T.F.T., celle-ci institue une carte d'identité professionnelle européenne;
2. Cette carte est délivrée sur simple demande de l'intéressé, par son organisation nationale, pour autant qu'il soit membre de celle-ci depuis plus de six mois;
3. La carte d'identité professionnelle mentionnera notamment :
  - a) les nom, prénom et domicile de l'intéressé;
  - b) sa qualification selon la nomenclature comparative adoptée par l'U.E.T.F.T.;
  - c) le lieu et la date de délivrance du document;
  - d) sa durée de validité (un an maximum);
  - e) le nom de l'organisation qui l'a délivrée.

La carte portera en outre :

- f) une photo du titulaire;
  - g) la signature de celui-ci;
  - h) un numéro précédé de l'indicatif du pays d'origine;
  - i) la signature du responsable de l'organisme délivreur.
4. Les syndicats de l'U.E.T.F.T. s'engagent à porter assistance, sur leur territoire respectif, à tout détenteur étranger de cette carte d'identité, afin de lui faciliter l'exercice de son activité professionnelle;
  5. A la demande d'un détenteur de la carte d'identité professionnelle, tout syndicat étranger peut, dans la mesure où cela lui est possible, assimiler le travailleur à ses propres ressortissants. Dans ce cas, l'intéressé est soumis aux mêmes droits et devoirs syndicaux que ceux-ci. Toutefois, cette assimilation n'est applicable qu'aux travailleurs n'appartenant pas à une équipe de production étrangère, ces derniers restant sous la juridiction de leur pays d'origine;
  6. A la demande du travailleur, l'organisation professionnelle étrangère est tenue d'apposer son cachet sur la carte d'identité professionnelle de l'intéressé;
  7. Toute carte professionnelle n'est valable que si le secrétariat général de l'U.E.T.F.T. est en possession d'un document faisant foi de sa délivrance.

#### IV. CE QU'A DIT LA PRESSE SYNDICALE ...

##### PROBLEMES POLITIQUES

"LA FUSION DES EXECUTIFS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES", Bulletin d'information de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie, n° 4/avril 1964, pages 2 et 3.

Dans cet article, Willy Goeminne, secrétaire de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de la métallurgie, relate son point de vue en la matière. Il exprime, entre autres, le mécontentement du Mouvement syndical, en constatant que tous ces pourparlers se font en l'absence des syndicalistes. D'après lui, la fusion des Exécutifs ne contient pas tellement de dangers si les traités actuels subsistent. Mais, il pose la question de savoir si le nouvel Exécutif ne sera pas plus restrictif par rapport à certaines méthodes appliquées par la Haute Autorité.

"Dans l'état actuel des choses, ajoute W. Goeminne, il est certain que la Communauté du charbon et de l'acier signifie plus pour les sidérurgistes que la C.E.E. pour les métallurgistes; conserver les caractéristiques de la C.E.C.A. et même, les étendre à la C.E.E., ne pourra constituer qu'un objectif syndical élémentaire. Il faudra aller au-delà, car la fusion devrait être l'occasion de faire progresser l'ensemble."

L'auteur termine son article par l'interrogation suivante : "Les tendances politiques actuelles seront-elles en mesure de réaliser cela ?" et en répondant : "Nous craignons que non !"

"NAAR EEN EUROPESE GEMEENSCHAP ? BESLUIT TOT FUSIE IS GENOMEN"  
(Vers UNE Communauté européenne ? La décision de fusion a été prise) -  
"Ruim zicht" N.K.V. (Pays-Bas), n° 20 du 16.3.64, pages 326, 327.

Dans cet article qui est consacré à la fusion des Communautés européennes, l'auteur rappelle la position du Nederlands Katholiek Vakverbond (N.K.V.) qui a plaidé l'année passée, ensemble avec le N.V.V. dans un programme d'action commun, pour une fusion des Exécutifs des trois Communautés et pour l'élection directe du Parlement européen.

A cette occasion, les deux organisations N.K.V. et N.V.V. ont fait remarquer que cette fusion et ces élections n'ont en elles-mêmes qu'une importance limitée mais que, combinées à un renforcement des pouvoirs des organes supranationaux et des compétences du Parlement, elles constitueraient un élément de supranationalité et de démocratisation.

"OU EN EST LE MARCHÉ COMMUN ?" - "Force ouvrière informations"  
(F.O.-France), n° 138, avril 1964, pages 253 à 258.

L'auteur de cet article analyse les problèmes politiques qui se posent au Marché commun, à l'heure actuelle (fusion, choix d'une capitale européenne, élection du Parlement européen au suffrage universel, politique agricole commune, "Kennedy round").

### POLITIQUE SOCIALE

"EUROPÄISCHE TARIFPOLITIK" (Politique européenne des conventions collectives), par Karl Küpper "Gewerkschaftliche Umschau" (D.G.B.-Allemagne), n° 3/64, pages 49 et 50.

L'auteur qui est président du Comité de coordination C.E.E. de l'Internationale des travailleurs des fédérations des industries diverses, est d'avis que le temps n'est pas encore mûr pour faire une politique européenne des conventions collectives. Et Küpper de continuer : "Présentement, je ne tiens pas aux conventions européennes. Il est actuellement plus important que les syndicats s'informent mutuellement de façon meilleure, qu'ils s'efforcent d'atteindre un meilleur standard de vie au sens d'une concurrence sociale et qu'ils développent un système de plus en plus sans lacunes en ce qui concerne les buts de la politique syndicale.

"GASTARBEITER IM BETRIEBSRAT ? - MINISTERRAT ÄNDERT WAHLRECHT - BESTIMMUNG NUR FÜR ARBEITNEHMER AUS DEN EWG-STAAATEN" (Des travailleurs étrangers au comité d'entreprise ? - Le Conseil de ministres modifie le droit de vote - Décision valable uniquement pour les travailleurs des Etats de la C.E.E.), par M.J. "Einheit" (Syndicats de mineurs, D.G.B.-Allemagne), du 1.4.64 page 3.

"DANS LA SIDERURGIE COMMUNAUTAIRE" - "Syndicats" (F.G.T.B.-Belgique), n° 16 du 18.4.64, page 7 et "IN DE IJZER - EN STAALNIJVERHEID VAN DE GEMEENSCHAP" - "De Werker" (A.B.V.V.-Belgique), n° 16, du 18.4.64, page 6.

Ces deux journaux publient des extraits du 12ème rapport général de la Haute Autorité de la C.E.C.A., concernant quelques données relatives aux problèmes de la main-d'oeuvre dans la sidérurgie communautaire.

"DE VEILIGHEID IN DE STEENKOLENMIJNEN" (La sécurité dans les mines de charbon) - "De Werker" (A.B.V.V.-Belgique) n° 14 du 4.4.64, page 4 et "HET SOCIALE BELEID IN DE LANDBOUW" (La politique sociale dans l'agriculture), même numéro.

"POUR FACILITER L'HARMONISATION SOCIALE" - "Force ouvrière" (F.O.-France), n° 940, du 15.4.64, page 1.

André Bergeron, secrétaire général de la C.G.T.-F.O., consacre son éditorial à ce thème. Il rappelle notamment que le traité de Rome prévoit, dans son article 118, une collaboration étroite avec les Etats membres, dans le domaine social, en matière d'emploi, de droit syndical et de négociations

collectives entre employeurs et travailleurs. Selon le secrétaire général de Force ouvrière, cette politique d'harmonisation sociale ne sera possible que dans la mesure où l'on connaîtra d'une façon précise ce qui existe dans les pays concernés, en matière de conventions collectives.

"C'est pourquoi, ajoute-t-il, la C.G.T.-F.O. demande la création d'un fichier des conventions collectives gérées paritairement dans le cadre d'une association-type loi de 1901, et qui serait le correspondant de la Communauté économique européenne pour toute information relative au contenu et à l'évolution des conventions collectives dans notre pays".

"MOBILITA' E QUALIFICAZIONE CARATTERISTICHE NUOVE DEL LAVORO" (Mobilité et qualification, caractéristiques nouvelles du travail), par L. Bacci - "Il lavoro italiano" (U.I.L.-Italie) n° 13 du 28.3.64, page 4.

"Il lavoro italiano" (U.I.L.-Italie), dans les numéros 14 du 4.4.64 et 17 du 25.4.64, reprend les textes des deux articles de M. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E., sur les réalisations sociales de la Communauté, parus, respectivement, dans "Le Monde diplomatique" (France) et dans "Comunità Europee", périodique du Bureau de Rome du Service de presse et d'information.

"HET SOCIALE BELEID DER EUROPESE GEMEENSCHAPPEN" (La politique sociale des Communautés européennes), par H.H. Wijnands - "De Werkmeester" (Nederlandse Katholieke Bond van Werkmeesters), n° 2/64, pages 3 à 6 et n° 3/64, pages 4 à 7.

L'auteur résume les discours prononcés par M. Linthorst-Homan, membre de la Haute Autorité, de M.F. Vinck, directeur général, de M. F. Dohmen, président du Nederlandse Katholieke Mijnwerkersbond et de M. Nederhorst, parlementaire néerlandais, à l'occasion de la conférence européenne réalisée le 10 décembre 1963, à Eindhoven, par le Mouvement européen des Pays-Bas.

"HET SOCIALE BELEID VAN DE E.G.K.S., WERKZAAMHEDEN OP HET GEBIED VAN LONEN, ARBEIDSVORWAARDEN EN SOCIALE ZEKERHEID" (La politique sociale de la C.E.C.A., Activités dans le domaine des salaires, des conditions de travail et de la sécurité sociale) - "Front" (Algemene Bond van werkers in het mijnbedrijf, Pays-Bas), n° 4/64, pages 11 à 13.

"WAAROM NOG GEEN EUROPEES MIJNWERKERSSTATUUT ?" (Pourquoi n'y a-t-il pas encore un statut européen du mineur ?) - "De Werker" (Algemene Nederlandse Bedrijfsbond in de Mijnindustrie), n° 8, du 17.4.64, page 3.

"SOCIALE LANDBOUWPOLITIEK IN DE E.E.G., EUROPEES PARLEMENT BEHANDELDE ACTIE PROGRAMMA VAN DE E.E.G.-COMMISSIE" (La politique agricole sociale dans la C.E.E., le Parlement européen s'est occupé du programme d'action de la Commission de la C.E.E.) - "St Deusedit" (Nederlandse Katholieke Bond van werknemers in de agrarische bedrijfstakken), n° 9 du 24.4.64, pages 146 et 147.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

### POLITIQUE ENERGETIQUE

"DAS ERDGAS MUSS IN DIE ENERGIEPOLITIK EINGEPLANT WERDEN" (Il faut inclure le gaz naturel dans la politique énergétique), par Walter Arendt - "Die Quelle" (D.G.B.-Allemagne), n° 4/64, page 152.

L'auteur, membre du Parlement fédéral allemand, passe en revue la politique énergétique des Communautés européennes sous l'aspect de la nouvelle source d'énergie que représente le gaz naturel.

"EN MARGE DU KENNEDY ROUND, LES ETATS-UNIS FORCERONT-ILS L'ENTREE DU MARCHÉ COMMUN?", par A.R. Combert - "Le Creuset" (Voix des Cadres C.G.C., France), n° 432, du 2.4.64, pages 3 à 5.

Le bimensuel de la C.G.C. publie un compte rendu du symposium Europe-Amérique sur les échanges agricoles qui s'est tenu du 11 au 15 novembre 1963 au Palais des expositions d'Amsterdam. Ce texte reproduit, entre autres, d'une manière condensée, l'essentiel du discours prononcé par M.S. Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E.

On trouvera également dans ce compte rendu le résumé des interventions de deux syndicalistes : MM. J.E. Poulsen, secrétaire général des syndicats libres du Danemark, et M.B. Siedman, représentant économique de l'A.F.L. - C.I.O. (Etats-Unis d'Amérique).

"EUROMARKT, WAT HEBBEN WIJ ERMEE TE MAKEN" (Marché commun, quelle importance pour nous ?), numéro spécial de "Ruim zicht" (N.K.V.-Pays-Bas), du 18.4.64, page 18.

A la suite de hausses de prix récentes aux Pays-Bas, on entend certaines réactions compréhensibles, mais pas, pour cela, encore justifiées, comme par exemple "Ce Marché commun, pour moi, peut disparaître". Avant d'arriver à cette conclusion, on devrait d'abord se demander quelle serait maintenant la situation de la prospérité et de l'emploi aux Pays-Bas sans le Marché commun ou sans la participation des Pays-Bas. L'auteur étudie alors l'évolution de l'exportation depuis 1958 et il fait des comparaisons avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne; il énumère ensuite une série d'avantages qu'on peut attribuer en tout ou en partie au Marché commun (emploi, augmentation du revenu national, libre circulation, sécurité sociale des travailleurs migrants, etc...).

Et il conclut : "Nonobstant certains désavantages, nous ne pouvons arriver qu'à la conclusion que ce Marché commun est vraiment important pour nous. Nous devons néanmoins veiller à ce que ces désavantages soient limités au strict minimum".

"KOLEN EN KIPPEN" (Le charbon et les poulets) - "Front" (Algemene bond van werkers in het mijnbedrijf, Pays-Bas), n° 4/64, pages 5 et 6.

L'article est consacré à la politique charbonnière de la C.E.C.A. Dans l'introduction qui est mise en vedette, on écrit : "Nous lisons beaucoup sur la guerre du poulet, sur la guerre de l'oeuf, mais très peu sur la guerre du charbon entre les pays européens et les Etats-Unis ou entre les pays européens eux-mêmes. Comment cela se fait-il ? La politique énergétique européenne accepte la libre importation de matières premières pour l'énergie, contrairement à ce qui se passe dans la politique agricole. Des poulets et des oeufs venant de pays tiers ne peuvent pas être importés sans restriction, l'importation d'acier a été taxée il y a quelque temps, mais la situation est tout à fait différente pour les matières premières d'énergie. Ce qui explique que le pétrole venant de pays tiers peut, sans presque aucune restriction, s'infiltrer en Europe jusqu'au coeur des bassins miniers. La C.E.C.A. insiste même sur une diminution de la production du charbon parce que le charbon a eu son temps".

"HEBBERN ONZE MIJNEN NOG TOEKOMST ?" (Nos mines ont-elles encore un avenir ?).

Toute une série de journaux syndicaux de fédérations professionnelles affiliées à la N.V.V. (Pays-Bas), dont notamment "Welvaart", "De Bode", "Metaalkoerier", "De Werker", "De Politie", "Steeds voorwaarts", "Ons bonds contact", "Mercurius", "De Eendracht", consacrent un long article aux mines néerlandaises.

#### POLITIQUE AGRICOLE

"DIE AGRARPREISE SIND FEST IN DER HAND DES STAATES" (L'Etat contrôle les prix agricoles), par Oskar Baier - "Welt der Arbeit" (D.G.B.-Allemagne), du 3-4-64, page 4.

D'après l'auteur, il n'y a pas de libre concurrence dans l'économie agricole où environ 86 % de la production sont soumis aux organisations du marché. L'article fait l'analyse des différents secteurs agricoles au point de vue de la politique agricole commune.

#### POLITIQUE DES TRANSPORTS

"SOZIALPOLITIK UND VERKEHR" (La politique sociale et le transport), par Konrad Rasche - "Das OTV-Magazin" (D.G.B.-Allemagne), avril 1964, pages 28 et 29.

L'auteur donne un résumé de la discussion qui a eu lieu en décembre 1963, de trois groupes de travail, à l'occasion de la Conférence sur la politique sociale dans le secteur du transport du Comité de coordination C.E.E. de l'Internationale des Fédérations des industries diverses.

## DIVERS

"EWG STEHT NOCH AM ANFANG" (La C.E.E. est encore à ses débuts), par K. Schl. - "Welt der Arbeit" (D.G.B.-Allemagne) du 17.4.64.

L'auteur commente la visite d'information de 40 dirigeants syndicalistes des six pays, qui a eu lieu à Bruxelles au mois d'avril et qui était organisée par la Division information syndicale du Service de presse et d'information:

Après avoir entendu quelques exposés sur l'activité du Marché commun, les participantes ont discuté les problèmes des prix et l'égalité des salaires entre travailleurs masculins et féminins pour un même travail. Elles ont exprimé le désir de voir une collaboration plus étroite et plus suivie s'établir entre femmes syndicalistes des six pays de la C.E.E.

"DE MIJNWERKER" (Nederlandse Katholieke Mijnwerkersbond), n° 4 du 2.4.64, page 4:

L'auteur attire l'attention sur le fait que le Nederlandse Katholieke Mijnwerkersbond est invité à présenter son film "Mens en Mijn" au 1er Festival européen du film sur le charbon, organisé par la Haute Autorité de la C.E.C.A., qui se tiendra à Paris à l'occasion de la première exposition internationale de l'énergie du 16 mai au 2 juin prochain.

## V. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

### C.E.E.

GRAPHIQUES ET NOTES RAPIDES SUR LA CONJONCTURE DANS LA COMMUNAUTE (4002)  
Mensuel - n° 3/1964 - trois éditions bilingues : français-italien, allemand-néerlandais, anglais-français

RÉSULTATS SUR L'ENQUÊTE DE CONJONCTURE AUPRES DES CHEFS D'ENTREPRISE DE LA COMMUNAUTE (8068<sup>3</sup>)

3 numéros par an - numéro de mars 1964

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE (2001)

n° 1/1964 - édité en français, allemand, italien, néerlandais et anglais

PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES (3440)

Catalogue mars 1964 - Bruxelles-Luxembourg

Ce catalogue a été établi à l'intention des bureaux de vente des publications des Communautés européennes, pour cette raison il n'est pas fait mention des publications cédées à titre gracieux.

LE MARCHÉ COMMUN AGRICOLE - "En bref", n° 12, mars 1964

Bureau d'information des Communautés européennes, 61, rue des Belles-Feuilles, Paris 16e (France)

UNE ASSOCIATION DE PEUPLES LIBRES : LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE ET LES ETATS AFRICAINS ET MALGACHE ASSOCIES - "Cahiers de la Communauté européenne", n° 10, janvier 1964

Bureau d'information des Communautés européennes, 61, rue des Belles-Feuilles, Paris 16e (France)

LA POLITICA AGRICOLA NEL MERCATO COMUNE - "Documenti delle Comunità europee", n° 5, febbraio 1964

Ufficio Stampa e Informazione delle Comunità europee, Via Poli, 29, Roma (Italie)

### C.E.C.A.

La Haute Autorité vient de publier dans sa série "Collection d'hygiène et de médecine du travail", deux volumes intitulés :

AIDE-MEMOIRE POUR LA PRATIQUE DE L'EXAMEN DE LA FONCTION VENTILATOIRE PAR LA SPIROGRAPHIE (Volume n° 2) - Luxembourg, 1961, Service des publications des Communautés européennes 2741/1/61/1. Cet aide-mémoire réunit des conseils pratiques et des documents théoriques rédigés essentiellement à l'intention des services de médecine du travail.



LES PNEUMOCOCCIOSES (Volume n° 3) - Luxembourg 1963, Service des publications des Communautés européennes 3140/2/63/1. Cet ouvrage constitue le recueil des conférences et communications faites à l'occasion des journées d'études et d'information organisées par la Haute Autorité, à Bruxelles, les 16 et 17 novembre 1961.

Ouvrages publiés dans les quatre langues officielles de la Communauté et en vente.

LA POLITIQUE SOCIALE DE LA HAUTE AUTORITE PENDANT LES 10 PREMIERES ANNEES DU MARCHE COMMUN DU CHARBON ET DE L'ACIER (1953-1963) - Luxembourg, avril 1963 (document Haute Autorité, n° 2202/63)

Ouvrage disponible dans les quatre langues.

EVOLUTION DES SALAIRES, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA DUREE DU TRAVAIL DANS LES INDUSTRIES DE LA C.E.C.A. (février 1953 - février 1963).

Note d'information 8ème année, n° 2 (Evénements sociaux dans la Communauté) de la direction générale "Problèmes du travail, assainissement et reconversion de la Haute Autorité, intégralement consacrée à ce sujet. Cette note d'information est disponible en français et en allemand. (Service des publications des Communautés européennes - éd. française n° 9931/2/63/1; éd. allemande 9931/1/63/1).

SITUATION SOCIALE DANS LES INDUSTRIES DE LA C.E.C.A. ET ACTIVITE DE LA HAUTE AUTORITE DANS LE DOMAINE SOCIAL PENDANT L'ANNEE 1963.

Note d'information 9ème année, n° 2, de la direction générale "Problèmes du travail, assainissement et reconversion". Note disponible en langues française et allemande.

Dans sa série "Collection d'économie et politique régionale", la Haute Autorité vient de publier deux nouvelles études :

ETUDE SUR LA ZONE DE PIOMBINO (II), Luxembourg, 1963, Service des publications des Communautés européennes, n° 3284/3/63/1.

Cette étude, demandée par le Gouvernement italien, a été conduite conjointement avec la société Italsider. Elle comprend les points suivants: caractéristiques économiques et démographiques de la ville de Piombino; étude des facteurs de localisation industrielle; les aspects sociologiques; conclusions.

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA REGION DE MONTCEAU-LES-MINES (IV),  
Luxembourg, 1963, Service des publications des Communautés européennes,  
N° 3399/2/63/1.

Cette étude avait été demandée à la Haute Autorité par le Gouvernement français et a été réalisée par le "Battelle memorial institute" de Genève, en contact étroit avec les Charbonnages de Blanzky, la Chambre de Commerce de Chalon-sur-Saône et le département de Saône-et-Loire. Cette étude a abouti aux trois résultats suivants :

- Définition d'une dizaine de fabrications que la zone est particulièrement bien placée pour développer;
- Les meilleures conditions de développement sont réalisées par une association étroite des agglomérations de Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône et le Creusot;
- Nécessité constituer un organe d'exécution pour coordonner des initiatives d'expansion de cette zone, notamment quant à la conception dans les meilleures conditions, du nouvel ensemble Chalon-sur-Saône, le Creusot et Montceau-les-Mines.

Ces deux études sont disponibles dans les quatre langues.

INFORMATION "BACK-GROUND" DU PORTE-PAROLE DE LA C.E.C.A. 3/64, Doc.  
1789/64

Liste des plus grandes entreprises (ou groupes d'entreprises) de la Communauté économique européenne et du Royaume-Uni. Disponible actuellement en français et allemand, très prochainement en anglais également.

LES REPERCUSSIONS DU PROGRES TECHNIQUE SUR LA STRUCTURE ET LA FORMATION  
DU PERSONNEL DES SERVICES DE HAUTS-FOURNEAUX, Janvier 1964.

Cette étude présente la synthèse d'un ensemble de travaux de recherches effectuées dans les entreprises des six pays de la Communauté, en vue de déterminer les incidences du progrès technique sur la structure et la formation du personnel occupé dans les services de hauts-fourneaux. La Haute Autorité en a confié la réalisation pratique au Centre international d'information et de recherche sur la formation professionnelle (C.I.R.F.) à Genève. L'étude est disponible dans les quatre langues et en anglais.

## EURATOM

VIIe RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE (mars 1963 - février 1964) - édition provisoire ronéotypée en français, allemand, italien et néerlandais.

## OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Statistiques sociales n° 1/1964 "LES SALAIRES NOMINAUX DANS LES MINES DE HOUILLE ET DANS LA SIDERURGIE COMPARES AVEC CEUX DES AUTRES INDUSTRIES (1953-1962)" - Edition quadrilingue : français-allemand-italien-néerlandais.

Informations statistiques n° 2 bis/1963 - "UNE ENQUETE PAR SONDAGE SUR LES FORCES DE TRAVAIL DANS LES PAYS DE LA C.E.E. EN 1960 (Résultats complets et définitifs)" - Deux éditions bilingues : français-allemand et italien-néerlandais.

## DIVERS

PRESENTATION DES DIRIGEANTS EUROPEENS, par Jean Meynaud et Dusan Sidjanski, extrait de "Il politico", Università di Pavia, 1963, anno XXVIII, n° 4. Editions Dott. A. Giuffrè, Milan 1963.

Cet extrait, initialement présenté comme rapport aux journées d'études de l'Association française de sciences politiques, constitue un fragment d'une vaste recherche sur l'intégration européenne entreprise en commun par les deux auteurs.

"Les dirigeants européens" sont définis comme des personnes qui exercent une activité de direction ou de gestion supérieure, en liaison avec l'intégration européenne :

- dirigeants européens proprement dits (dirigeants des Institutions communautaires et représentants permanents des Etats membres auprès de celles-ci);
- dirigeants nationaux exerçant des fonctions à contenu européen
- dirigeants nationaux susceptibles d'exercer une influence sur l'intégration

Les auteurs examinent d'une manière assez précise le rôle joué par les syndicats européens.

Cette étude peut être obtenue en tiré à part, auprès du Service de presse et d'information des Communautés européennes.

IL MOVIMENTO SINDACALE E L'INTEGRAZIONE EUROPEA (Le mouvement syndical et l'intégration européenne) par Gianfranco Speranza, "Il Mulino" (Bologna), mars 1964.

Dans cet article, l'auteur se propose de replacer le problème syndical dans le cadre du problème général de la démocratisation, de décrire la structure de l'organisation que les syndicats ont adoptée pour faire face aux nouvelles exigences de l'intégration à Six, et d'énumérer les diverses possibilités, qui s'offrent au Mouvement syndical, de participer à ce processus d'intégration, ou exercer une influence sur lui.

LE CONTROLE DE LA LOYAUTE DES INFORMATIONS COMMERCIALES, par Jean Meynaud, "Le coopérateur suisse" (supplément au n° 8/1964), Bâle.

La protection des consommateurs est désormais à l'ordre du jour, au niveau national et communautaire. Dans l'étude sous rubrique, J. Meynaud s'occupe du point essentiel de cette protection : le contrôle de la loyauté des informations fournies par le vendeur à l'acheteur.

---